

**Service de Presse**

Rennes, Ville et Métropole

Tél. 02 23 62 22 34

[@Rennes\\_presse](https://twitter.com/Rennes_presse)

Lundi 29 mars 2021

## Finances / Budget primitif

# La Ville de Rennes adopte un budget consolidé de 427 M€

Lundi 29 mars 2021, le Conseil Municipal a adopté le budget primitif 2021 de la Ville de Rennes, qui représente un montant consolidé de 427 M€ (dont 412 M€ au budget principal), en hausse de +9 % par rapport à 2020. Dans ce budget consolidé, les dépenses d'investissement s'élèvent à 132 M€ et les dépenses de fonctionnement à 281 M€.

L'adoption de ce premier budget de mandat, ambitieux et équilibré, traduit les engagements pris au cours de la campagne municipale tout en intégrant les incertitudes liées à la crise sanitaire.

## | Un objectif d'investissement ambitieux

Construit dans un contexte inédit de crise économique, sociale et sanitaire, ce budget maintient un haut niveau d'investissement visant d'une part à soutenir la relance économique du territoire et d'autre part, à poursuivre ou lancer des opérations d'équipement, de rénovation ou d'aménagement.

Les dépenses d'investissement s'établissent à 132 M€ en 2021 dont 109 M€ sont consacrés aux équipements. La situation financière saine de la Ville lui permet de dégager un niveau d'autofinancement suffisant pour envisager un volume ambitieux d'investissement, en hausse de +23 % par rapport à 2020.

Ce budget correspond à la fin d'un cycle avec la livraison d'équipements publics achevés ou en passe de l'être (Hôtel Pasteur livré début mars, nouvel Antipode à Cleunay, Conservatoire à Rayonnement Régional au Blosne) et à la montée en puissance de projets sur lesquels s'est engagée l'équipe municipale : construction de nouveaux équipements notamment de groupes scolaires, participation aux zones d'aménagement, poursuite de la rénovation urbaine des quartiers, aménagement des abords des nouvelles stations de métro, accélération de la réhabilitation énergétique des bâtiments municipaux, végétalisation et animation du centre-ville, sécurisation des déplacements cyclables et piétons.

## Des dépenses de fonctionnement maîtrisées

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 281 M€, soit une hausse +2,2 % par rapport à 2020, qui prend en compte la progression des dépenses de personnel (+2,3%) dans le contexte de début de mandat, le soutien renforcé au CCAS, l'appui aux acteurs du territoire, le soutien au secteur associatif et l'ouverture de nouveaux équipements publics. La Ville de Rennes adopte une stratégie financière responsable tout en accompagnant le développement de la qualité du service public de proximité par un renforcement des moyens humains sur le terrain (recrutement de policiers municipaux et de personnel dans les crèches et groupes scolaires).

Malgré l'impact de la crise sanitaire sur les finances de la Ville, le Conseil Municipal maintient son soutien au fonctionnement des structures partenaires de ses politiques publiques :

- Les subventions du CCAS s'élèvent à 13,4 M€, en augmentation de 8 % par rapport à l'an dernier, pour faire face à l'accroissement des demandes sociales et notamment à l'extrême urgence.
- Le montant global des subventions de la Ville aux associations est porté à 53,4 M€ (+4,8 %, et la création d'un fonds de solidarité de 583 K€ pour venir en aide aux associations les plus en difficulté est adoptée.

Le Conseil Municipal a également voté la mise en place d'une enveloppe projet « plan jobs » d'un montant de 75 K€ en soutien à la jeunesse et à la vie étudiante et le renouvellement de l'opération « L'été à Rennes », pour offrir des activités sportives, culturelles et de loisirs dans la ville aux Rennaises et aux Rennais qui ne peuvent pas partir en vacances.

Les recettes de fonctionnement restent quasiment stables (303 M€) en raison d'une dynamique fiscale inférieure aux années précédentes (la réforme de la fiscalité locale avec la suppression de la taxe d'habitation et la crise sanitaire ont des répercussions fortes sur la dynamique des recettes) et de la diminution substantielle des recettes versées par la CAF du fait de la mise en place de la tarification horaire des crèches.

Le Conseil Municipal s'engage, comme c'est le cas depuis près de 10 ans, à ne pas augmenter les taux d'imposition, malgré une baisse de l'autofinancement (-21 %).

## Feuille de route politique pour le mandat 2020-2026

En matière budgétaire, la Ville de Rennes a pour ambition de présenter :

- un budget équilibré, prudent, souple, co-construit et au service du programme municipal ;
- un budget social et écologique ;
- des emprunts plus traçables, responsables et citoyens ;
- un budget compréhensible par toutes et tous.

Ces orientations budgétaires ont vocation à s'enrichir au cours du mandat de démarches plus vertueuses encore en matière de budgétisation verte et genrée afin que le budget devienne également un outil de pilotage au service des ambitions municipales en faveur de la transition écologique et de l'égalité femmes-hommes.

La feuille de route politique et les axes de travail retenus pour la construction du budget 2021 réalisé dans un contexte de crise inédit sont les suivants :

1. Optimiser la gestion des fluides en travaillant sur la rénovation énergétique ;

- 
2. Gérer la crise sanitaire en favorisant l'agilité et le déploiement rapide d'actions indispensables à la gestion de la crise : centre de vaccination, adaptation du service public, soutien à la jeunesse, développement de la solidarité entre acteurs associatifs par la création d'un fond d'aide ;
  3. Structurer la sécurité de proximité en renforçant les moyens de la police municipale ;
  4. Continuer à développer une politique d'approvisionnements responsables et locaux notamment l'alimentation, second poste de dépense de charges à caractère générale ;
  5. Accompagner l'accélération des usages numériques de notre administration ;
  6. Pérenniser le rayonnement de la Ville en organisant une exposition d'été dédiée à l'art contemporain et son empreinte dans l'espace public ;
  7. Favoriser et inciter l'accès aux équipements culturels par la gratuité des fonds des bibliothèques et des expositions permanentes du Musée des Beaux-Arts ;
  8. Réaffirmer l'aide au CCAS pour accompagner les politiques sociales d'insertion et de gestion des établissements d'accueil des personnes âgées ;
  9. Accompagner l'évolution de la démographie scolaire et les besoins du secteur petite enfance ;
  10. Marquer l'ouverture du nouveau Conservatoire à Rayonnement Régional situé dans le quartier du Blosne et la préfiguration d'une antenne du Musée des Beaux-Arts dans le quartier de Maurepas ;
  11. Repenser l'espace et la gestion des halles centrales.

## Pratique

---

- [Outil de datavisualisation](#)
- Pièce-jointe : Rapport Budget primitif 2021